

DELIBERATION N°02/2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 11 mars 2026

Compte-rendu du conseil d'administration exceptionnelle du 18 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le Conseil d'administration adopte le compte-rendu de la séance plénière du Conseil d'administration exceptionnelle du 18 décembre 2025.

Nombre de votants : 29/29 Pour : 20/29

Contre : /

**Abstention :
09/29**

Fait à Saint-Ouen, le 11 mars 2026

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Cyrille PIERRE